

FR
E-003689/2020
Réponse donnée par M^{me} Simson
au nom de la Commission européenne
(9.9.2020)

Dans son pacte vert pour l'Europe¹ et sa stratégie de l'UE pour l'intégration du système énergétique², la Commission a annoncé pour 2020 une stratégie relative aux énergies renouvelables en mer reflétant l'importance de ces énergies dans la réalisation des objectifs chiffrés européens en matière d'énergie et de climat. Cette stratégie mettra en lumière l'importance de ce secteur sur le plan de sa croissance et de sa capacité à fournir des emplois, secteur qui s'appuie déjà sur une chaîne de valeur paneuropéenne. La stratégie définira, entre autres, les mesures que la Commission envisage de prendre afin d'accélérer le développement et la pénétration des énergies marines renouvelables, y compris l'éolien en mer posé et flottant et les technologies houlomotrices et marémotrices. L'UE a pour ambition de bâtir une économie bleue durable qui contribuera à la reprise économique tout en préservant le capital naturel marin de l'UE.

La Commission a apporté un vaste soutien aux technologies d'exploitation de l'énergie océanique, notamment houlomotrice et marémotrice, au moyen de ses programmes de recherche et d'innovation, du Fonds européen de développement régional³ et du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche⁴⁵. Le Fonds pour l'innovation⁶ peut également soutenir des projets innovants dans le domaine des énergies renouvelables. Par ailleurs, la Commission envisage de continuer à apporter son soutien au titre d'une série d'autres programmes, mais les enveloppes financières indicatives ne seront connues qu'une fois prise la décision sur les programmes de travail respectifs. Parmi les sources possibles de financement, on peut citer Horizon Europe⁷, InvestEU⁸, les projets de démonstration liés à l'énergie du dispositif InnovFin⁹, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, le mécanisme de financement de l'Union en matière d'énergies renouvelables ou, éventuellement, la facilité pour la reprise et la résilience. Outre le financement européen, un soutien au titre des programmes d'aide nationaux en faveur des énergies renouvelables et de sources privées sera nécessaire pour assurer la construction de nouvelles fermes éoliennes pilotes de plus grande taille à visée commerciale.

¹https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication_fr.pdf

² https://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/energy_system_integration_strategy.pdf

³ https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/funding/erdf/

⁴ https://ec.europa.eu/fisheries/cfp/emff_fr

⁵ 387 millions d'euros au titre du seul programme Horizon 2020 (y compris ERA-NET).

⁶ https://ec.europa.eu/clima/policies/innovation-fund_fr

⁷ https://ec.europa.eu/info/horizon-europe-next-research-and-innovation-framework-programme_fr

⁸ https://europa.eu/investeu/home_fr

⁹ <https://www.eib.org/fr/products/blending/innovfin/products/energy-demo-projects.htm>